



Prime de retour pour l'emploi

Par **Zakline**, le **01/05/2011** à **18:44**

Bonjour,

Sachant que je fais 30 heures/semaine, j'ai débuté:

- un 1er CDD du 23/02 au 14/03/2011,
- un 2e CDD du 17/03 au 28/04/2011,
- un 3e CDD du 29/04 au 01/07/2011

ce qui fait au total 4 mois et 9 jours (dont 2 jours entre le 1er et le 2e CDD où je n'ai pas travaillé).

Je vais sûrement avoir un 4e CDD en juillet.

Malgré les 2 jours non travaillé, pourrais-je avoir le droit à la reprise de retour à l'emploi ?

Par **P.M.**, le **01/05/2011** à **19:14**

Bonjour,

Si vous voulez parler de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi versée par Pôle Emploi, normalement vous aurez droit à la reprise du versement...

Par **Zakline**, le **01/05/2011** à **19:18**

Bonsoir,

Merci de votre réactivité et oui il sagit bien de l'aide au retour à l'emploi.

Bonne soirée !!!